 121 (2000-2001) — N° 6

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

27 NOVEMBRE 2000

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000 (1)
PARTIM POUR CE QUI CONCERNE LES COMPETENCES
DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION
A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. **HENRY**

---

(1) Voir Doc. 121, n^{os} 1 à 5 et Doc. 123, n° 5.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Education (1) a consacré ses réunions des 27 et 28 novembre 2000 à l'examen du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000 — partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Education.

I. EXPOSES DES MINISTRES ET DISCUSSION DES ARTICLES ET TABLEAUX

La commission ayant décidé de présenter un rapport commun au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de l'année budgétaire 2000 et au projet de décret contenant le budget général des Dépenses pour l'année 2001, il y a lieu de se référer à l'avis de la commission relatif au projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001 (Doc. 123 (2000-2001) nº 4), l'ensemble des débats y est reproduit *in extenso*.

*
* *

(1) Ont participé aux travaux:

MM. Fontaine (Président), Bayenet, Charlier, Mme Corbisier-Hagon, MM. Daïf, Dupont, Hardy, Henry, Huart, Lahssaini, Léonard, Neven, Mme Pary-Mille, MM. Smits, van Eyll et Sénéca.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Cheron, membre du Parlement de la Communauté française;

M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;

Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé;

M. Poznantek, directeur de cabinet adjoint, M. Godet, conseiller représentant le cabinet de M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

M. Delcourt, conseiller, Mmes Hichter et Touron, conseillères représentant le cabinet de M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

M. Delbecq, attaché au cabinet de Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;

Mme Bertrand et M. Kinnen, attachés représentant le cabinet de Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé;

M. Liénard, expert du groupe PRL-FDF-MCC;

M. Dumongh, expert du groupe PS;

Mme Platteeuw, experte du groupe Ecolo;

M. Jauniaux, expert du groupe PSC.

L'amendement nº 1 déposé par MM. Wahl, Dupont et Cheron en commission des Finances a été transmis à notre commission pour avis.

« Augmenter l'allocation de base 12.01 du programme 0 (programme d'activité 02) de la division organique 53, de 1,5 million.

Diminuer les allocations de base suivantes:

— l'allocation de base 01.01, programme 7 (programme d'activité 70), division organique 53, de 0,8 million;

— l'allocation de base 43.08, programme 5 (programme d'activité 54), division organique 53, de 0,7 million. »

Justification: Rectification d'une erreur matérielle.

II. VOTES

Conformément à l'article 49, § 5, du règlement,

— par 8 voix contre 2, la commission de l'Education recommande l'adoption de l'amendement nº 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000;

— par 8 voix contre 2, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000 — *partim* pour les matières relevant de ses compétences, tel qu'amendé.

*
* *

La commission a fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent avis.

Le rapporteur, *Le Président,*

Ph. HENRY. Ph. FONTAINE.

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000 — PARTIM POUR LES MATIERES QUI RELEVENT DES COMPETENCES DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION

Avis de la commission de l'Education

Par 8 voix contre 2 et 0 abstention, la commission de l'Education recommande l'adoption de l'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.

Par 8 voix contre 2 et 0 abstention, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000 — *partim* pour les matières relevant de ses compétences, tel qu'amendé.

Le rapporteur, *Le Président,*

Ph. HENRY. Ph. FONTAINE.

58.071 — E. G.